

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois de cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudière à vapeur. C'était les seuls genres d'assurances diverses vendues alors. Le rapport pour l'année 1936 fait voir que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi puisqu'il couvre actuellement accidents, automobiles, aviation, cambriolages, crédit, tremblements de terre, explosions, faux, cautionnements, grêle, coulage, bétail, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, température, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, il y en a 235 en 1936, dont 51 canadiennes, 63 britanniques et 121 étrangères; en outre, 179 de ces 235 sociétés se sont occupées d'assurance-feu. De plus 16 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident et de maladie en outre de l'assurance-vie et 2 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices d'accident seulement.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travelers' Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. En 1927 les compagnies d'assurance-vie furent autorisées à inclure dans les polices d'assurance-vie une assurance additionnelle payable seulement dans le cas de mort par accident, d'un montant ne dépassant pas le montant payable dans le cas de mort par d'autres causes, appelée communément "assurance de double indemnité". De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnie d'assurance sur la vie. En 1936, 76 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1936 elles se sont chiffrées à \$13,510,431, accusant une légère augmentation sur 1935 et une diminution de 26.0 p.c. sur 1930. Pendant ces 26 années le nombre de compagnies est monté de 7 à 149.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 75 compagnies opérant au Canada en 1936 ont reçu en primes une somme de \$465,436 et payé des réclamations s'élevant à \$237,257, comparativement à \$491,347 et \$240,546 en 1935.

Assurance contre le cambriolage.—En 1893, il n'y avait qu'une compagnie qui assurait contre le vol par effraction; une seconde débuta en 1905; 5 compagnies opéraient en 1910 et à la fin de 1936 elles étaient au nombre de 74. Cette année-là, les primes encaissées par toutes les compagnies s'élevèrent à \$1,345,343 et les pertes payées à \$540,325.

Assurance contre la grêle.—Ce genre d'assurance est relativement nouveau au Canada; en 1936 il était pratiqué par 33 compagnies ayant perçu \$815,228 de primes et encouru des pertes de \$273,503. Depuis 27 ans qu'existe ce genre d'assurance, les primes contre la grêle se sont élevées à \$68,816,306 et les pertes totales à \$47,079,572.